

Encadré 3.8 :

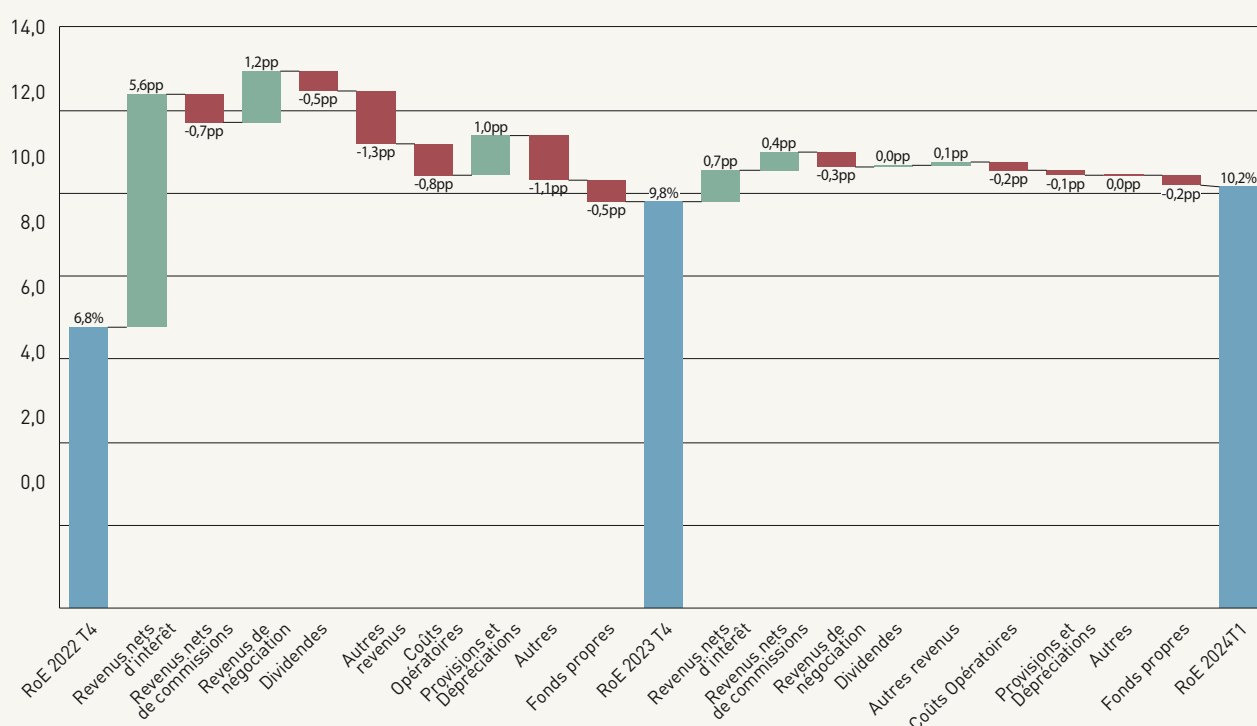
PROFITABILITÉ BANCAIRE ET RÉSILIENCE

La profitabilité du secteur bancaire constitue un enjeu pour la stabilité financière et pour la croissance économique dans la mesure où la profitabilité demeure la « première ligne de défense » des banques en cas de matérialisation de chocs négatifs. En effet, des niveaux élevés de profitabilité permettent aux banques d'accroître leurs fonds propres par le biais des bénéfices non distribués et en attirant de nouveaux investisseurs sur la valeur de leurs actions. La baisse tendancielle de la profitabilité pourrait à l'opposé se traduire par une érosion progressive des fonds propres et contraindre les établissements bancaires à limiter leurs flux de crédits à l'économie et réduire leur résilience en cas de chocs futurs¹⁵.

L'augmentation rapide et prononcée depuis le mois de juillet 2022 des taux d'intérêt dans la zone euro a favorisé le rebond significatif de la profitabilité bancaire au Luxembourg. Fin 2023, la rentabilité agrégée des fonds propres atteignait 9,8 %, soit une progression de 3 p.p. par rapport à l'année 2022. Les données annualisées du compte de pertes et profits suggèrent une nouvelle progression des revenus nets d'intérêts au premier trimestre 2024 dans des proportions plus modestes à savoir 4,5 % par rapport à la fin de l'année 2023. En 2024T1, les revenus nets d'intérêts ont apporté une contribution positive de +0,7 p.p. au rendement des fonds propres permettant au ROE de remonter à 10,2 % (graphique 3.38).

Graphique 3.38 :

Décomposition de l'évolution de la rentabilité des fonds propres (RoE) des banques luxembourgeoises : 2022T4-2024T1



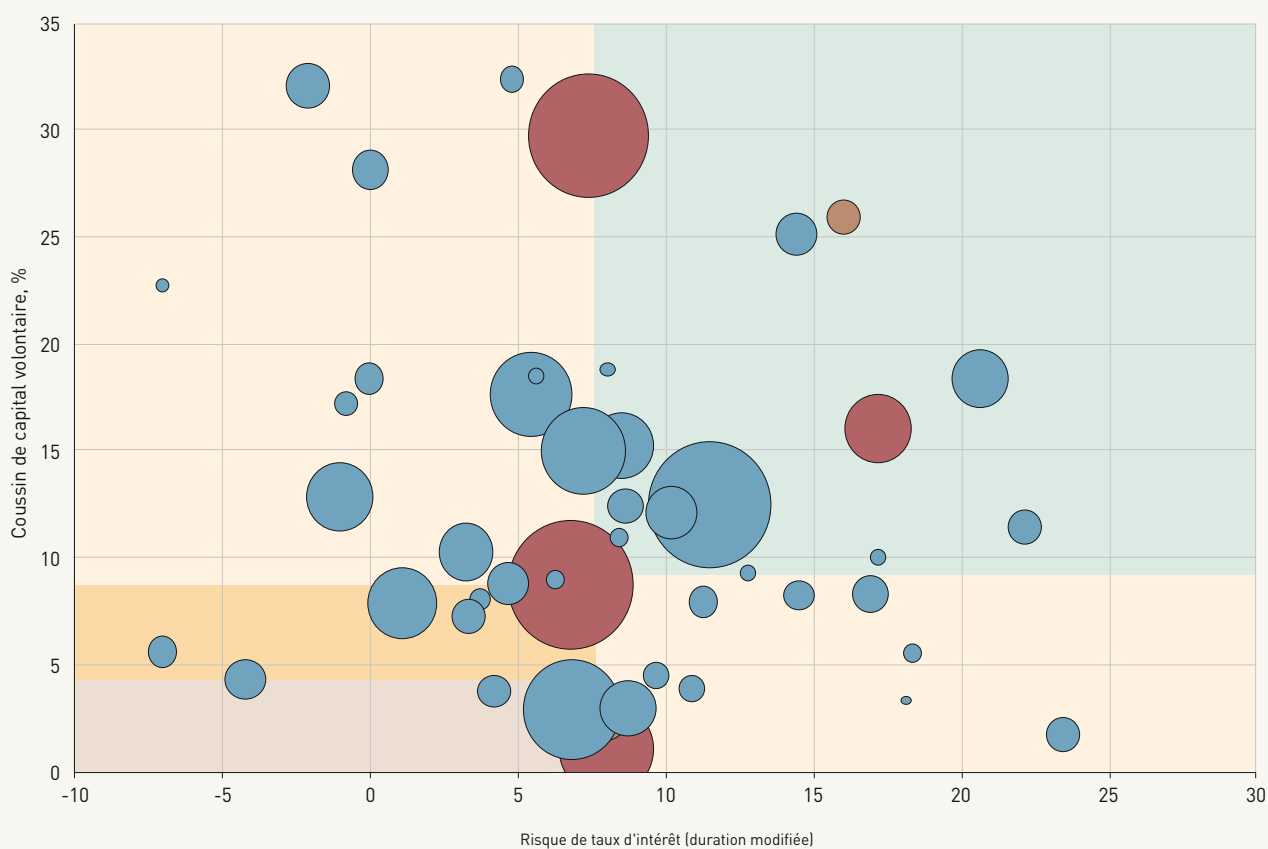
Source : CSSF ; Calculs BCL.

¹⁵ Une profitabilité faible pourrait également inciter les banques à prendre plus de risques et menacer la stabilité financière à long terme.

Bien que le secteur bancaire luxembourgeois soit résilient dans son ensemble avec un ratio de capital CET1 élevé, des poches de vulnérabilités existent au niveau individuel. Le graphique 3.39 illustre les performances des banques en matière de rendement des fonds propres et de constitutions de coussins de capitaux au-delà des ratios requis. Il ressort que deux banques disposent de peu de coussins volontaires de fonds propres avant d'atteindre le seuil du montant maximal distribuable¹⁶ en dessous duquel des restrictions de distributions de dividendes s'imposeraient.

Graphique 3.39 :

Coussin de capital volontaire et rentabilité des fonds propres en 2024T1 (banques de détail en rouge)



Source : CSSF; calculs BCL. La zone rouge (à gauche) affiche la position des banques dont la rentabilité des fonds propres est inférieure à 12% (8% plus un coussin de capital de 4%). Le coussin volontaire est défini comme le capital CET1 supérieur à l'exigence de capital minimal.

¹⁶ En anglais « Maximum Distributional Amount (MDA) threshold ».